



# CSE Siège – Spécial Covid-19

## Dans quelles conditions travaillent les salariés ?

---

Compte-rendu du CSE extraordinaire du siège de France.tv, le 24 mars 2020 à 14h. La veille avait eu lieu la CSSCT, commission chargée de la santé des salariés.

---

### SOMMAIRE

1/ L'élaboration du plan de continuité de l'activité (PCA)

2/ L'impérieuse nécessité de l'information

3/ Mesures barrières et protection sanitaire

- Masques
- Désinfection

4/ Données chiffrées

5/ Comment réduire encore les effectifs du Siège ?

6/ Contrats en cours

7/ Droit de retrait

---

### 1/ L'élaboration du plan de continuité de l'activité (PCA)

L'élaboration du plan d'activité permet ensuite d'évaluer les ressources nécessaires pour produire nos contenus. Actuellement, ce travail a pris du retard du fait de la crise sanitaire. Le plan est en cours de rédaction et devrait être présenté en fin de semaine prochaine, début avril, devant le conseil d'administration. Au cours de ce CSE extraordinaire du Siège, les élus ont

regretté le retard qui a été pris, car il est nécessaire de connaître en amont les moyens humains à mobiliser en fonction de la production. Les élus veulent savoir quelles émissions sont maintenues, et lesquelles sont supprimées, quel format auront les JT (40, 50 mn ?) et pour quelle mutualisation, etc...

---

### 2/ L'impérieuse nécessité de l'information

Nous voici face à un paradoxe, à savoir le besoin d'informer encore davantage, dans cette crise sanitaire sans précédent, conformément à notre mission de service public, et dans le même temps la nécessité de protéger au mieux la santé des salariés

qui travaillent au siège de France Télévisions.

Force Ouvrière a demandé quelle est la stratégie de l'info pour la fin de journée, avec le confinement et le besoin du public d'être informé à ce moment-là.

---

Le directeur de l'information Yannick Letranchant a répondu que les formats resteraient les mêmes pour France 2 (durée de 50 mn) et pour France 3, avec une offre éditoriale toujours de grande qualité. L'émission politique est maintenue le jeudi soir. Le nombre de personnes opérationnelles pour la fabrication de l'information, journalistes et PTA a fortement diminué et ne pourra l'être davantage. Hier, on a dénombré seulement 19 sorties pour des reportages partant du Siège, alors que d'habitude on compte environ 60 sorties par jour en

moyenne. On a multiplié les interviews par Skype, ce qui fait d'autant moins de tournage. On a également anticipé au mieux pour diminuer les sorties.

S'il n'y a plus de transport en commun pour le cas d'un salarié qui finit à 21h, la direction s'engage à considérer l'option «Taxi».

Il est également possible de prendre sa voiture, les frais kilométriques seront pris en charge, comme cela se pratique déjà dans certains secteurs.

---

### 3/ Mesures barrières et protection sanitaire

#### ▪ Masques

Les élus ont demandé que les masques soient obligatoires pour tous les salariés du Siège de France Télévisions. La responsable de la sécurité a souligné le nombre insuffisant de masque du fait des réquisitions de l'État. À ce jour l'entreprise n'a plus que 9000 masques à disposition. Des masques en tissu ont été commandés, ils devraient arriver en fin de semaine. Tous les salariés ne peuvent être équipés, ce que les élus ont déploré ! Pour rappel, le pays comptait 1 milliard de masques en 2013, mais un changement de stratégie a conduit à ce qu'il n'y ait que 100 millions de masques en stock en France au début

de la crise. Une pénurie catastrophique ! Cela signifie une indispensable remise à plat de notre corps de doctrine préventive. Dans les lieux confinés comme les salles de montage, de nouvelles mesures ont été prises : par exemple dans une salle de montage, il ne reste que deux personnes, le monteur et le journaliste, les autres personnes devant se tenir sur le pas de la porte sans entrer à l'intérieur. Le télétravail tend à se généraliser. Mais il reste encore environ 10% des salariés qui viennent travailler sur site, soit pour la journée de mardi 295 salariés.

#### ▪ Désinfection

Le nettoyage et la désinfection ont été intensifiés. Les salles de travail (montage, infographie) sont nettoyées par une entreprise prestataire. Les véhicules de reportage font également l'objet de

ménage drastique. Les équipes nettoient également avec des lingettes les poignées et le volant de la voiture, assurant une double protection sanitaire.

---

### 4/ Données chiffrées

À ce jour, le groupe France télévisions compte 303 personnes mises en quatorzaine.

Parmi elles au Siège, 75 ont été diagnostiquées COVID-19 et 2 testées positives au virus, dont :

- 44 cas pour les sites parisiens
- 5 cas Outre-Mer et Malakoff
- 26 cas dans les directions régionales

---

## 5/ Comment réduire encore les effectifs du Siège ?

Les élus ont questionné la direction sur une possible diminution des salariés qui se rendent au siège quotidiennement. La régie 2, Plateau C, est actuellement la seule en activité, hormis franceinfo:, elle nécessite pour son fonctionnement a minima 16 personnes (plateau + régie). Cette régie fabrique toutes les éditions d'information france 2 et france 3.

**La migration de la régie 2 et du plateau C au CDE est-elle possible ?** La direction a expliqué sa position : le CDE doit rester confiné au maximum pour minimiser les risques de propagation du COVID-19. Au total 19 personnes travaillent jour et nuit au CDE, et la sécurité doit y être assurée pour la diffusion.

---

## 6/ Contrats en cours :

La question des contrats en cours : la direction a précisé : « *Nous honorerons tous les contrats prévus sur la période de confinement, que cela résulte d'un contrat signé, ou que cela soit issu d'une promesse orale* ». L'engagement a été pris fermement.

En revanche côté CDD, concernant les journalistes des rédactions, la direction a souligné qu'on ne pouvait réclamer qu'il y

ait moins de gens à la rédaction, et dans le même temps lui demander de faire appel à des CDD.

Enfin sur le traitement des congés : ils ne pourront être annulés et seront donc maintenus pendant la période de confinement. Ainsi les congés qui ont été déposés seront donc pris, même si nous sommes en confinement.

---

## 7/ Droit de retrait

La direction laisse le libre arbitre à celles ou ceux qui se sentiraient en danger physique ou moral, malgré les mesures prises. La

direction a assuré ne pas engager de procédures judiciaires concernant le droit de retrait des salariés s'ils l'exercent.

Paris, le 26 mars 2020